

Séance du 6 octobre 2016

L'an deux mil seize, le six octobre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. BARDON D. BRION F-X. COUQUILLOU L. DOUET M. DOURY R. COUQUILLOU L. GRANGE F. Mmes. GREFFIER M-J. CHOUARD M-A. DELAUNAY B. PÉRAULT S. PINEAU L. RAGUIN N. SASSIER F. PLAULT E.

Absent excusé : Néant

Mme Élixa PLAULT est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du sept juillet deux mil seize. Monsieur le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : la vente des lots 2 et 9 du lotissement le Hameau des Plaudières. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité :

I - FINANCES PUBLIQUES

1) Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection de la façade et des piliers de l'église

Monsieur le Maire informe les élus que la réserve parlementaire 2016 d'un montant de 4 000,00 € a été validée pour la réalisation des travaux de réfection de la façade et des piliers de l'église. Aussi, la commission « bâtiments » s'est réunie le mercredi 5 octobre 2016 et a choisi de retenir l'entreprise Jérôme LARCHER. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le choix de la commission « bâtiments » et **CONFIE** les travaux de réfection de la façade et des piliers de l'église à l'entreprise Jérôme LARCHER pour un montant estimatif de 7 830,00 € HT soit 9 396,00 € TTC.

2) Acquisition d'un véhicule électrique RENAULT de type ZE grand volume avec boule d'attelage

Monsieur le Maire informe les élus qu'une nouvelle délibération est obligatoire car lorsque nous avons délibéré, le montant n'incluait pas toutes les options retenues. Le montant est donc un peu plus élevé. Par conséquent, la trésorerie ne veut pas prendre en charge cette opération sans nouvelle délibération.

Aussi, Monsieur le Maire précise que notre agent communal, M Bruno DEWITTE, a aménagé l'arrière du véhicule pour bénéficier d'un rangement approprié à leur travail quotidien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'acquisition du véhicule électrique de marque RENAULT de type Kangoo grand volume avec boule d'attelage et **RETIENT** le devis du concessionnaire RENAULT d'un montant estimatif de 15 314,17 € HT soit 18 377,34 € TTC,

3) Remplacement de deux bornes incendie au lieu-dit « Le Poitevin » et rue du Breuil

Considérant que la commune doit s'assurer de l'existence et de la suffisance des moyens de lutte contre l'incendie,

Considérant la vétusté de deux bornes incendie au lieu-dit « Le Poitevin » et rue du Breuil,

Monsieur le Maire informe les élus l'installation nécessaire de deux nouvelles bornes à ces lieux précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIE** à la société SOGEA, le remplacement d'un poteau incendie au lieu-dit « le Poitevin » et la pose d'un kit de remplacement d'une borne incendie à la « rue du Breuil » pour un montant global estimatif de 3 088,43 € HT soit 3 706,13 € TTC.

4) Demande de devis pour la sécurisation du côté ouest de la cour de l'école

Considérant que le contexte actuel nécessite le renforcement de la sécurisation des écoles primaires publiques,

Considérant qu'il advient aux collectivités ce rôle important d'assurer des conditions de sécurité les plus efficaces possibles, Monsieur le Maire indique aux élus que les travaux consistent à sécuriser l'accès du côté ouest de la cour de l'école, par l'installation d'une clôture panneaux rigides avec un portillon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **CONFIE** à la société Touraine Clôtures de BEAULIEU-LÈS-LOCHES, la pose et l'installation d'une clôture panneaux rigides avec un portillon pour un montant estimatif de 950,00 € HT soit 1 140,00 € TTC,

II - PERSONNEL COMMUNAL

• Instauration d'une indemnité pour travaux accessoires et frais kilométriques

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que dans le but d'assurer le remplacement de la secrétaire de mairie, en arrêt de travail depuis le 18 avril dernier, il est nécessaire d'avoir recours à un fonctionnaire (ou agent non titulaire) exerçant ses fonctions à temps non complet au sein d'une autre collectivité,

Afin d'assurer le fonctionnement administratif de la mairie et compte tenu du caractère occasionnel de l'activité proposée, Monsieur le Maire invite les membres présents à autoriser l'intervention ponctuelle d'un agent ayant le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de mettre en place un régime d'indemnités pour travaux accessoires en faveur de l'agent chargé de gérer le travail administratif de la commune pendant une durée de 1 mois ou plus (en fonction des besoins de la commune).

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE DE CRÉER** un emploi de nature occasionnelle qui comprend les tâches de secrétariat de mairie pour une durée de 12 heures hebdomadaire pendant une durée d'un mois ou plus, **D'AUTORISER** l'agent pressenti à accomplir ce travail en dehors des heures légales effectuées au titre de son emploi principal, **D'INDEMNISER** l'intéressée par le versement d'une indemnité pour travaux accessoires,

• **D'EN FIXER** le montant à la somme de 150 EUR (à déduire la C. S. G. et le C. R. D. S) pour l'intervention hebdomadaire auprès de notre commune, **D'INDEMNISER** l'intéressée par le remboursement de ses frais de déplacement selon le barème kilométrique de la fonction publique territoriale.

III - LOTISSEMENT LE HAMEAU DES PLAUDIÈRES

Monsieur le Maire informe les élus que deux acquéreurs ont confirmé leur accord pour les lots 2 et 9 du lotissement le Hameau des Plaudières.

1) Vente du lot N°2

Monsieur le Maire expose que Monsieur Thierry PETIT, demeurant à SEPMEs (Indre-et-Loire), La Longuetandière, a proposé d'acquérir le lot N°2 du lotissement le Hameau des Plaudières, cadastré section ZP N°189 d'une contenance de 895 m², au prix de dix-huit mille sept cent quatre-vingt-quinze euros hors taxes (18 795,00 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente aux conditions sus indiquées.

2) Vente du lot N°9

Monsieur le Maire expose que Monsieur Bertrand BEDOUIN, demeurant à DESCARTES (Indre-et-Loire), La Touche, a proposé d'acquérir le lot N°9 du lotissement le Hameau des Plaudières, cadastré section ZP N°186 d'une contenance de 830 m², au prix de dix-sept mille quatre cent trente euros hors taxes (17 430,00 €). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la vente aux conditions sus indiquées.

QUESTIONS DIVERSES

BÂTIMENTS PUBLICS

• Salle socioculturelle

Monsieur le Maire informe qu'il est devenu nécessaire d'avoir un contrat de maintenance pour la salle socioculturelle concernant le matériel de sonorisation et d'éclairage. Il précise qu'il a demandé un devis auprès de la société ATS de LIGUEIL car c'est elle qui a installé ces équipements lors de la construction de la salle socioculturelle. ATS a notifié la proposition suivante : une visite maintenance une fois par an en offrant une notice utilisateur et une formation du personnel en charge du contrôle et du bon fonctionnement des équipements pour un montant annuel de 628,85 HT soit 754,62 € TTC.

La commission « bâtiments » en a discuté lors de sa séance du 5 octobre 2016. Elle conçoit que la prestation est onéreuse mais elle est nécessaire pour la vérification du matériel après location de la sono. Le conseil municipal attend d'avoir plus de détails concernant la prestation auprès d'ATS.

La commission « culture » a également évoqué l'acquisition de nouvelles grilles d'exposition. En effet, à chaque manifestation, la commune est tenue de solliciter le prêt de grilles auprès de la commune de SEPMEs, et tout ce que cela implique au niveau organisationnel. Monsieur le Maire expose le devis proposé par la société COMAT ET VALCO pour l'acquisition de 12 grilles et 12 pieds pour un montant de 712,12 € HT soit 854,54 € TTC. Le conseil municipal approuve l'acquisition de ces grilles.

FINANCES PUBLIQUES

1) Groupement de commandes du SIEIL

Monsieur le Maire informe les élus que le groupement de commandes d'achat d'électricité piloté par le SIEIL aura permis à la commune de réaliser des économies d'énergie : 18,05% pour les bâtiments et 10,8% pour l'éclairage public. Le fournisseur d'électricité pour la commune n'est plus EDF mais Direct Energie.

ENVIRONNEMENT

1) Journée de sensibilisation : désherbage alternatif

Monsieur le Maire informe les élus que la Chambre d'Agriculture a organisé à Ligueil, une journée de sensibilisation, sur le thème du désherbage alternatif. Les agents techniques, MM Bruno DEWITTE et Aurélien SÉCHERESSE accompagnés d'un élu, M Michel DOUET y ont participé. Deux appareils ont retenu leur attention : un réciprocatteur et le « Ripagreen », un désherbeur thermique abordable qui a l'air performant.

2) SMAEP

En août et septembre, des analyses d'eau ont montré sur une partie de la commune un pourcentage trop important de CVM (chlorure de vinyle monomère) dépassant les normes de potabilité. Cet inconvénient résulte que sur un secteur avec peu de consommation, l'eau reste trop longtemps dans des canalisations PVC trop anciennes. Après avoir effectué des purges, les résultats des analyses sont revenus conformes.

3) Épandage des boues

M François-Xavier BRION indique que les anciens bassins de la lagune ont été vidés et que le paysage remodelé jusqu'à la berge du Réveillon donne toute satisfaction et sera planté prochainement ; Par contre l'épandage des boues sur les parcelles n'est pas terminé et a été plutôt difficile.

4) Maisons fleuries

Monsieur le Maire informe les élus que pour le concours des villages fleuries, la commune a obtenu 3 pétales. Il indique également que la SHOT 37 organise la récompense des Maisons Fleuries le lundi 17 octobre 2016 à 17h00 à la Maison des Sports à Parçay-Meslay.

ÉLUS

• DIF (Droit Individuel à la Formation) des élus

Monsieur informe les élus que les élus locaux vont bénéficier du Droit Individuel à la Formation (DIF). Ils pourront ainsi acquérir un droit de vingt heures de formation par an, cumulable sur toute la durée de leur mandat. Ce nouveau droit leur donnera accès aux formations en lien avec leurs fonctions électives, mais permettra aussi de faciliter leur réinsertion professionnelle après leur mandat. La cotisation est à la charge des élus percevant une indemnité.

ÉLECTIONS 2017

Monsieur le Maire informe des dates à retenir pour les élections 2017.

- *Les élections présidentielles* auront lieu les dimanches 23 avril et 7 mai 2017.
- *Les élections législatives* auront lieu les dimanches 11 et 18 juin 2017.
- *Les élections sénatoriales* auront lieu le dimanche 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire rappelle que les sénateurs, quant à eux, sont nommés au suffrage universel indirect. Le conseil municipal devra désigner ses grands électeurs.

RPI Esves & Manse

1) Le RASED

Monsieur le Maire rappelle que le RASED est une structure qui permet d'accueillir les élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires. Il informe que le RASED demande à la commune une participation financière d'un montant de 61€ pour l'acquisition d'une mallette de tests dont a besoin la psychologue (coût total de la mallette : 1708,00 €). Monsieur le Maire rappelle que cette participation est intégrée dans les frais mutualisés de fonctionnement du RPI Esves & Manse.

2) TAP

Monsieur le Maire informe les élus que la première période des TAP se passe bien avec une variété d'activités intéressantes. La réunion du RPI Esves & Manse du 29 septembre a fait le choix des activités retenues pour toute l'année scolaire et a dressé le calendrier des activités pour les 3 écoles du RPI.

MANIFESTATIONS

• Bilan de la journée culturelle du 2 octobre 2016

Madame Sylvie PÉRAULT, adjointe déléguée à la culture, évoque aux élus que la journée culturelle a été une réussite. Les visiteurs et exposants étaient satisfaits.

• Bilan du forum des associations du 10 septembre 2016

Madame Marie-Jo GREFFIER, adjointe déléguée, présente le bilan du forum des associations qui a eu lieu le samedi 10 septembre 2016 à Draché. La formule d'une matinée est satisfaisante et sera reconduite à SEPMEs en 2017. Aussi, elle précise que la municipalité a réuni les associations drachéennes le lundi 3 octobre 2016 pour établir le calendrier des manifestations 2017.

• Inauguration du terrain multisports

Monsieur le Maire informe les élus que le terrain multisport sera inauguré le samedi 22 octobre 2016 à 11H00. Aussi, il précise que Madame la Ministre de la Santé, Marisol Touraine et M Jean-Marie BEFFARA, député, seront présents.

• Percufoles

Au vu du succès de l'apéro-concert organisé par la Communauté de Communes du Grand Ligeillois, dans le cadre de la manifestation « les Percufoles » qui a eu lieu sur la place Georges Poivilliers le 9 septembre 2016, Monsieur le Maire propose d'organiser le même style de manifestation en 2017.

• 11 novembre

Mme Marie-Jo GREFFIER, adjointe, présente les diverses propositions du traiteur pour le repas des Anciens et, après avis du conseil, arrête le menu.

DATES

- Une réunion d'information sur la fusion des 4 communautés de communes aura lieu pour tous les élus le jeudi 20 octobre à 18h à LOCHES.
- Le prochain congrès des maires aura lieu le jeudi 1^{er} décembre, au Vinci, à TOURS.

PROCHAINE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 3 novembre 2016 à 20H00.

La séance est levée à 23h00.